

Comment la France écoute (aussi) le monde | Le Net Expert Informatique



Comment
la
France
écoute
(aussi)
le monde

Révélation sur un vaste plan de la DGSE pour intercepter les communications internationales passant par les câbles sous-marins : lancé en secret par Nicolas Sarkozy, il vient d'être légalisé par François Hollande en toute discrétion.

Il n'y a pas que la NSA. La France aussi écoute le monde. Après une enquête de plusieurs semaines, « L'Obs » révèle que :

– Début 2008, Nicolas Sarkozy a autorisé la DGSE à espionner les communications internationales transitant par les câbles sous-marins qui relient l'Europe au reste du monde. Un plan de 700 millions d'euros sur cinq ans (2008-2013) a été lancé par le service secret pour installer des stations d'interceptions à l'arrivée des câbles en France (notamment à Marseille, Penmarch et Saint-Valéry-en-Caux).

– Au moins cinq câbles majeurs ont été mis sur écoute pendant cette période avec l'aide de l'opérateur Orange et du groupe Alcatel-Lucent dont le TAT14 vers les Etats-Unis ; le I-Me We vers l'Inde ; le Sea-Me-We 4 vers l'Asie du Sud-est ; et le ACE vers l'Afrique de l'Ouest.

– La DGSE a passé un grand accord de coopération avec le GCHQ britannique. C'est une annexe secrète au traité de défense dit de Lancaster House, signé le 2 novembre 2010 par Nicolas Sarkozy et David Cameron.

– François Hollande a autorisé la DGSE à étendre ces opérations à d'autres câbles dans un nouveau plan quinquennal (2014-2019). L'article L-854-1 de la toute nouvelle loi sur le renseignement vise à les légaliser en catimini.

C'est un plan classé « très secret », exposé ici pour la première fois. Un projet de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) autorisé par Nicolas Sarkozy il y a sept ans et poursuivi sous François Hollande, qui explique leur surprenante modération après la révélation de leur mise sur écoute par la NSA. Une vaste entreprise française d'espionnage que la loi sur le renseignement, adoptée le 24 juin, vient de légaliser en catimini.

Cette histoire de l'ombre, « L'Obs » a pu la reconstituer grâce aux témoignages anonymes de plusieurs responsables actuels et passés. Il y est question de stations clandestines installées par la DGSE sur les côtes françaises pour « écouter » les câbles sous-marins, de la complicité de grandes entreprises hexagonales, des accords secrets entre le service français et ses homologues anglo-saxons et de l'indigence du contrôle parlementaire.

La France à la traîne

L'affaire commence début janvier 2008, dans le bureau du chef de l'Etat, à l'Élysée. Nicolas Sarkozy a réuni le Premier ministre, François Fillon, le patron de la DGSE, Pierre Brochand, et quelques collaborateurs. Au menu : l'avenir des services spéciaux français. Leur problème ? Ils sont devenus (presque) sourds. Ils ont de plus en plus de mal à écouter les communications mondiales... Lire la suite...

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150625_0851569/exclusif-comment-la-france-ecoute-aussi-le-monde.html?cm_mmc=EMV_-_NO_-20150701_NLNDACTU0808_-_exclusif-comment-la-france-ecoute-aussi-le-monde#xtor=EPR-1-Actu08-20150701